



Introduction	Cadre juridique	Différents domaines	Moyens extrajudiciaires de règlement des conflits	Informations à l'intention des centres de conseil	Définitions et bibliographie	
--------------	-----------------	---------------------	---	---	------------------------------	--

Guide juridique sur la discrimination raciale

Différents domaines

Autorités

Discrimination exercée par le législateur

Procédures et voies de droit (<https://www.rechtsratgeber-rassismus.admin.ch/f173.html>)

Procédures et voies de droit

Actes normatifs cantonaux et communaux

Les actes normatifs cantonaux ou communaux peuvent être attaqués par la voie d'un recours de droit public au Tribunal fédéral (ce que l'on appelle le contrôle général et abstrait des normes en vertu de l'art. 82, let. b, LTF). Le recours doit être déposé dans les 30 jours qui suivent la publication de l'acte selon le droit cantonal (art. 101 LTF). Si le Tribunal fédéral constate une violation de l'interdiction de discriminer inscrite dans le droit constitutionnel (art. 8 Cst.) ou dans le droit international public, ou encore une violation d'autres lois fédérales, l'acte normatif en question est invalidé. Lorsque le délai imparti est déjà échu, il est impossible de déposer un recours de droit public auprès du Tribunal fédéral. On ne peut alors recourir aux voies de droit qu'au cas par cas, à savoir dans un cas d'application concret de la norme discriminatoire concernée.

Actes législatifs fédéraux

Les actes législatifs fédéraux ne peuvent être soumis à aucun contrôle général et abstrait des normes (c'est-à-dire qu'il n'y a pas de simple vérification de la loi sans cas d'application concret), même en présence d'une discrimination. Il est uniquement possible de faire recours contre un cas d'application concret de la norme discriminatoire.

De même, il n'est pas possible de faire usage des voies de droit contre des initiatives populaires de nature discriminatoire. Le Parlement ne peut invalider une initiative que si elle est contraire à des règles impératives du droit international.